



# Checklist: Biplace 3 delta

## Dès réception de la licence Biplace 1 delta

Le vol de contrôle «encadrement du passager» peut être suivi dès réception de la licence Biplace 1.

## Examen partiel théorique

### Conditions préalables:

- Avoir 20 ans révolus.
- Être détenteur de la licence officielle de pilote delta Biplace niveau 1.

### Emporter avec soi

- La fiche de contrôle de formation Biplace 3 (téléchargeable sur le site Web de la FSVL).
- La licence FSVL (mention Biplace 1 obligatoire).
- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire, SwissPass...)
- De quoi écrire

*Info: une fois l'examen partiel théorique réussi, la fiche de contrôle de formation est renvoyée à la FSVL par l'expert et reste en possession de la FSVL jusqu'à la fin de la formation.*

## Vol de contrôle «encadrement du passager»

Le vol de contrôle est une partie obligatoire de la formation et peut être effectué dès le début de la formation Biplace 3 (donc après avoir réussi la formation Biplace 1) chez un pilote Biplace 3 delta actif.

## Examen partiel pratique «vols solo»

*Cette partie de l'examen n'est pas nécessaire si elle a déjà été passée dans le cadre de la formation Biplace 1 au cours des 36 derniers mois. Elle compte cependant comme examen partiel de la formation Biplace 3, ce qui signifie que les 36 mois sont calculés à partir de la date de réussite à l'examen solo.*

### Conditions préalables, justificatifs à fournir, éléments à emporter lors de l'examen pratique:

→ Check-list Biplace 1

## Examen partiel pratique «Vols biplace» (Biplace 3)

### Conditions préalables:

- Avoir réussi l'examen partiel théorique Biplace 3 ou l'examen théorique Instructeur de vol libre / Aspirant instructeur de vol libre + matière «Encadrement du passager».
- Avoir réussi l'examen partiel pratique «vols solo».
- Avoir effectué au moins 30 vols de formation en biplace après l'obtention de la licence Biplace 1, conformément aux directives Art. 5.1
- Vol de contrôle «encadrement du passager» Biplace 3 reconnu par la FSVL

### Emporter avec soi:

- La fiche de contrôle de formation Biplace 3.
- Carnet de vol 30 vols.
- L'attestation d'assurance RC biplace (sur la carte de membre FSVL). Pour les assurances autres que Helvetia, les éléments suivants doivent être visibles sur le justificatif: catégorie (assurance RC pilote de vol libre), nom de l'assuré, durée de validité, somme de couverture (CHF 1 million minimum).
- Le brevet de delta et une pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, permis de conduire, SwissPass, ...).
- Le brevet du passager et une pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, permis de conduire, SwissPass, ...).
- Passager: un pilote de vol libre qui n'est pas lui-même pilote de biplace (emporter le brevet de pilote) ou un élève (l'attestation de l'instructeur de vol libre est alors obligatoire; elle est disponible dans les téléchargements relatifs au Biplace 3, Attestation «Élève volant comme passager»).
- Un équipement homologué:
  - Un delta biplace homologué et reconnu par la FSVL
  - Un parachute de secours pour biplace
  - Des casques de protection
  - Des chaussures adéquates